

## TRADUCTION D'EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 2013-12-03

#### Présents

Jean DUIJSENS, Président  
Huub BROERS, Bourgmestre  
Jacky HERENS, William NYSSSEN, José SMEETS, Echevins  
Anne-Mie PALMANS-CASIER, Jean LEVAUX, Armel WYNANTS,  
Yolanda DAEMS, Grégory HAPPART, Rik TOMSIN, Benoît HOUBIERS,  
Jean-Marie GEELLEN, Mathieu PAGGEN, Conseillers  
Dragan MARKOVIC, Secrétaire

### POINT 15. Taxe complémentaire sur l'impôt sur les personnes 2014-2019

#### Le conseil

Vu le décret communal du 15 juillet 2005 et les modifications ultérieures ;

Vu le décret modifiant le décret communal du 23 janvier 2009 ;

Vu la nouvelle loi communale pour les articles qui sont encore d'application ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu le décret du 28 avril 1993 et ses modifications ultérieures portant réglementation de la tutelle administrative sur les communes dans la Région flamande ;

Vu le décret du 26 mars 2004 relatif à la publicité des administration ;

Vu le décret du 30 mai 2008 relatif à la fixation, la perception et la procédure de litige des taxes provinciales et communales, modifié par décrets des 28 mai 2010 et 17 février 2012 ;

Considérant :

- Les efforts supplémentaires que l'administration doit faire via le CPAS afin de pouvoir assister le nombre croissant de personnes ayant un retard social et les frais croissants liés à la sécurité civile tels que fixés par le gouvernement fédéral ;
- Le fait que les économies draconiennes mènent à des résultats insuffisants et que l'équilibre financier doit être conservé ;
- Le fait que les recettes prévues de l'impôt Général sur les personnes par le service fédéral Finances restent faibles ;
- Qu'avec cette augmentation, la commune de Fourons reste toujours dans la moyenne des communes du pays ;

#### Décide

avec 9 voix pour, 5 voix contre, 0 abstention, 0 voix non-valable et 0 membre qui n'a pas voté

Nom	Oui	Non	Abst	Non-val	Pas
Broers Huub	X				
Herens Jacky	X				
Nijssen William	X				
Duijsens Jean	X				
Daems Yolanda	X				
Slootmakers Marina	-				
Geelen Jean-Marie	X				
Casier Anne-Mie	X				
Paggen Mathieu	X				

Nom	Oui	Non	Abst	Non-val	Pas
Smeets José		X			
Levaux Jean		X			
Wynants Armel		X			
Happart Grégory		X			
Houbiers Benoît		X			

#### Article 1

Pour les exercices 2014 à 2019 inclus, une taxe supplémentaire est perçue sur l'impôt des personnes à charge des habitants du pays qui sont taxés dans la commune de Fourons au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice.

Article 2 La taxe est fixée à 7,5% de la partie de l'impôt sur les personnes qui est due à l'Etat pour le même exercice calculée selon l'article 466 du Code des impôts sur les revenus 1992.  
L'exercice est le même que l'année d'imposition selon la terminologie utilisée dans le Code des impôts sur les revenus.

Article 3 Le présent règlement est transmis à l'autorité de tutelle pour approbation.

**Pour le Conseil communal,**  
Par règlement

D. Markovic  
le Secrétaire

Jean DUIJSENS  
le Président

**Pour extrait conforme du procès-verbal approuvé séance tenante**

D. Markovic  
le Secrétaire

H. Broers  
le Bourgmestre